	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (830/2015/CE)		Page 1/13
	Nom :	PARFUM D'AMBIANCE RESPIR PSF10326	Version N° : 01
			Date de révision : 31/10/2018
			Date de création : 31/10/2018
Société :		LABORATOIRE ALTHO	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom : PARFUM D'AMBIANCE RESPIR
 Références produit : PSF10326

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie : Mélange pour pulvérisation
 Produit assainissant de l'air (REACH PC3)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

Raison sociale : **LABORATOIRE ALTHO**
 Adresse : Lieu-dit En Capin 32120 MONFORT – France -
 Téléphone : + 33 (0)5 62 05 54 35 E-mail : contact@laboratoirealtho.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (Société/Organisme : INRS - <http://www.centres-antipoison.net>)
 7 jours/ 7 et 24 heures/24
 +33 (0)3 83 32 36 36 (Centre Anti-poison – www.centres-antipoison.net)

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement CLP 1272/2008/CE et ses adaptations

Dangers physiques :

Liquide et vapeurs très inflammables, catégorie 2 (Flam. Liq. 2, H225)

Dangers pour la santé :

Lésions oculaires graves, irritation oculaire, catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319)

Dangers pour l'environnement :

Danger à long terme (chronique) pour l'environnement, catégorie 3 (Aquatic Chronic 2, H412)

2.2. Éléments d'étiquetage


Conformément au Règlement CLP 1272/2008/CE et ses adaptations :

Pictogrammes de danger :



SGH02, SGH07

Mention d'avertissement : Danger

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (830/2015/CE)		Page 2/13
	Nom :	PARFUM D'AMBIANCE RESPIR PSF10326	Version N° : 01
			Date de révision : 31/10/2018
			Date de création : 31/10/2018
Société :		LABORATOIRE ALTHO	

Composants à indiquer : Aucun

Mentions de danger :

- H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de Prudence :

- P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 : Tenir hors de portée des enfants.
- P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- P280 : Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/des vêtements de protection.
- P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
- P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.
- P501 : Eliminer le contenu/récipient dans un centre agréé conformément à la réglementation nationale.

Mentions supplémentaires :

- EUH208 :** Contient du D-Limonene, du Alpha pinene, du Beta pinene, du Linalol. Peut produire une réaction allergique.

Etiquetage supplémentaire : Aucun

2.3. Autres dangers

Pas d'informations disponibles.


SECTION 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet.

3.2. Mélanges

Substances apportant un danger :

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (830/2015/CE)		Page 3/13
	Nom :	PARFUM D'AMBIANCE RESPIR PSF10326	Version N° : 01
			Date de révision : 31/10/2018
			Date de création : 31/10/2018
Société :		LABORATOIRE ALTHO	

Ingrédients	Index	N° CAS	N° CE	REACH / Enregistr.	Règlement 1272/2008/CE			% (m/m)
					Codes Classes Danger	Fact. M	Code Mentions Danger	
Ethanol*	603-002-00-5	64-17-5	200-578-6	01-2119457610-43-	Flam. Liq. 2 Eye Irrit. 2	/	H225 H319	75,0 <= x <= 95,0
Alpha pinene	/	80-56-8	201-291-9	/	Flam. Liq. 3 Skin Sens. 1 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	/	H226 H317 H400 H410	0,2 < x < 1,0
Linalol	603-235-00-2	78-70-7	201-134-4	/	Skin Sens. 1B	/	H317	0,2 < x < 1,0
Beta pinene	/	127-91-3	204-872-5	/	Flam. Liq. 3 Asp. Tox. 1 Skin Sens. 1 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	/	H226 H304 H317 H400 H410	0,1 < x < 0,5
D-Limonene	601-029-00-7	5989-27-5	227-813-5	/	Flam. Liq. 3 Asp. Tox. 1 Skin Irrit. 2 Skin Sens. 1 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	/	H226 H304 H315 H317 H400 H410	0,1 < x < 0,5
Camphre*	/	76-22-2	200-945-0	/	Flam. Sol. 2 Acute Tox. 4 STOT SE2	/	H228 H332 H371	0,1 < x < 0,5

* Substances pour lesquelles il existe, en vertu des dispositions de l'Union, des limites d'exposition sur le lieu de travail

Pour le texte complet des mentions H indiquées dans cette section, se reporter à la section 16.

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux :

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.

En cas de projections ou de contacts avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

En cas de projections ou de contacts avec la peau :

Enlever tout vêtement souillé.

Laver soigneusement à l'eau avec un savon doux, rincer abondamment. Ne pas utiliser de solvant.

Obtenir des soins médicaux si une irritation ou une éruption cutanée apparaît.


Laver les vêtements avant de les réutiliser.

En cas d'exposition par inhalation :

Sortir la victime au grand air, et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.

Consulter un médecin.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (830/2015/CE)		Page 4/13
	Nom :	PARFUM D'AMBIANCE RESPIR PSF10326	Version N° : 01
			Date de révision : 31/10/2018
			Date de création : 31/10/2018
Société :		LABORATOIRE ALTHO	

En cas d'ingestion :

Appeler un médecin.

Ne pas faire vomir.

Ne rien donner à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'antidote spécifique connu.

Traitement symptomatique.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés :

- Mousse résistant à l'alcool
- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Poudre chimique (poudre sèche)

Moyens d'extinction à ne pas utiliser :

- Jet d'eau concentré

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire.

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet.

Appareil respiratoire autonome.

Autres informations

Rester en amont des flammes.

Refroidir les emballages à proximité des flammes.

Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes :

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Assurer une ventilation suffisante.


Évacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.

Pour les secouristes :

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.

Porter un équipement de protection individuelle adéquat.

Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (830/2015/CE)		Page 5/13
	Nom :	PARFUM D'AMBIANCE RESPIR PSF10326	Version N° : 01
			Date de révision : 31/10/2018
			Date de création : 31/10/2018
	Société : LABORATOIRE ALTHO		

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes pour le confinement :

Contenir le déversement.

Méthodes pour le nettoyage :

Utiliser un matériau absorbant non combustible (sable, diatomite, gel de silice, terre, vermiculite, agglomérant universel...), balayer et pelleter le produit solide. Puis le recueillir dans un récipient approprié pour élimination.

Nettoyer la zone touchée avec de l'eau additionnée de détergent, puis rincer à l'eau.

Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant la manipulation.

Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition.

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage... périodiquement vérifié et antidéflagrant. Le protéger de la foudre.

Mettre à la terre et prévoir une liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, hors de portée des enfants.

Stocker uniquement dans l'emballage d'origine.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.

Stocker dans un endroit frais, sec, bien ventilé, à l'abri de la chaleur.

Tenir éloigné de toute source d'ignition.


Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mélange destiné à être pulvérisé dans l'air.

Ne pas appliquer sur la peau.

Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (830/2015/CE)		Page 6/13
	Nom :	PARFUM D'AMBIANCE RESPIR PSF10326	Version N° : 01
			Date de révision : 31/10/2018
			Date de création : 31/10/2018
Société :		LABORATOIRE ALTHO	

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition professionnelles ne sont pas déterminées pour le mélange.

Pour les composants :

Ethanol CAS 64-17-5

VLEP 8 heures = 1000 ppm / 1900 mg/m³ (France)

VLCT = 5000 ppm / 9500 mg/m³ (France)

Camphre CAS 76-22-2

VLEP 8 heures = 2 ppm / 12 mg/m³ (France)

Données issues de la base de données Gestis et de l'INRS.

Autres données pour Ethanol CAS 64-17-5 :

DNEL/DMEL (travailleurs)

Effets systémiques long terme - cutanée 343 mg/kg poids corporel/jour

Effets systémiques long terme - inhalation 950 mg/m³

Effets locaux court terme – inhalation 1900 mg/m³

DNEL/DMEL (population générale)

Effet systémiques long terme - inhalation 114 mg/m³

Effets locaux court terme – inhalation 950 mg/m³

Effets systémiques long terme - cutanée 206 mg/kg

Effet long terme - oral 87 mg/kg poids/jour

PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce) 0,96 mg/l

PNEC aqua (eau de mer) 0,79 mg/l

PNEC aqua (intermittents) 2,75 mg/l

PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce) 3,6 mg/kg

PNEC sédiments (eau de mer) 2,9 mg/kg

PNEC (Sol)

PNEC sol 0,63 mg/kg sol sec

PNEC (Prédateurs)

PNEC Empoisonnement secondaire 0,72 g/kg d'aliment

PNEC (STP)

PNEC station d'épuration 580 mg/l

Données issues de bases de données européennes, de documents fournisseur.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesure d'ordre technique :

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements et des endroits où les vapeurs peuvent se former.

Mesures de protection individuelle :

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.


Protection respiratoire :

Eviter de respirer le produit.

Protection des mains :

Se laver les mains après manipulation.

Lors de manipulation prolongée ou répétée, il est recommandé de porter des gants conformes à la norme NF EN 374-3.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (830/2015/CE)		Page 7/13
	Nom :	PARFUM D'AMBIANCE RESPIR PSF10326	Version N° : 01
			Date de révision : 31/10/2018
			Date de création : 31/10/2018
Société :		LABORATOIRE ALTHO	

Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

Protection des yeux :

Eviter le contact avec les yeux.

En cas de manipulation prolongée ou répétée, il est recommandé de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN 166.

Protection de la peau et du corps :

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection adaptés et les laver s'ils ont été souillés avant de les remettre.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES


9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Liquide
Aspect :	Fluide
Couleur :	Transparent à jaune
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif :	Non disponible
pH :	Non applicable
Point de fusion / point de congélation :	Non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	> 35°C
Point éclair :	< 23°C
Taux d'évaporation :	Non disponible
Inflammabilité (solide/gaz) :	Non disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Non disponibles
Pression de vapeur :	Non disponible
Densité de vapeur :	Non disponible
Densité relative :	< 1
Solubilité dans l'eau :	Miscible
Solubilité dans les solvants organiques :	Non disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Non disponible
Température d'auto-inflammabilité :	Non disponible
Température de décomposition :	Non disponible
Viscosité dynamique :	Non disponible
Propriétés explosives :	Ne contient pas de substances classées comme telles
Propriétés comburantes :	Ne contient pas de substances classées oxydantes

9.2. Autres informations

Pas d'autres données disponibles.

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (830/2015/CE)		Page 8/13
	Nom :	PARFUM D'AMBIANCE RESPIR PSF10326	Version N° : 01
			Date de révision : 31/10/2018
			Date de création : 31/10/2018
	Société :	LABORATOIRE ALTHO	

10.1. Réactivité

Pas d'informations disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux peroxydes, aux composés halogénés.

Réagit au contact des métaux légers en formant de l'hydrogène.

10.4. Conditions à éviter

Eviter d'exposer le produit à la chaleur, au froid.

Tenir éloigné des sources d'électricité statique, des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Acides oxydants et sels

Acides et sels

Organométalliques, oxydes métalliques

Hydrogène, peroxydes

Nitrate d'argent, de mercure

Perchlorate de magnésium

Phosphore, arsenic, antimoine

10.6. Produits de décomposition dangereux

Lors d'une combustion, la décomposition thermique peut générer des émissions de substances dangereuses.

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Orale :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cutanée :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée / irritation cutanée / mélange similaire :

Un contact fréquent ou prolongé avec la peau peut détruire l'enduit cutané lipoacide et peut provoquer des dermatoses.


Lésions oculaires graves / irritation oculaire / mélange similaire :

Le mélange peut être irritant en cas de contact avec les yeux.

Sensibilisation respiratoire / cutanée :

Cutanée

Le mélange contient plusieurs substances identifiées comme sensibilisantes.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (830/2015/CE)		Page 9/13
	Nom :	PARFUM D'AMBIANCE RESPIR PSF10326	Version N° : 01
			Date de révision : 31/10/2018
			Date de création : 31/10/2018
Société :		LABORATOIRE ALTHO	

Respiratoire Pas de données disponibles.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité :
Pas de données disponibles.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur cellules germinales :
Pas de données disponibles.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction / fertilité :
Pas de données disponibles.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour un organe cible :
Exposition unique : Pas de données disponibles.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Exposition répétée : Pas de données disponibles.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration :
Pas de données disponibles.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données issues de documents fournisseur.

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Pas de données écotoxicologiques disponibles sur le mélange.


Espèces testées	Durée d'exposition	Résultats	Substance / mélange étudié
Poissons <i>Salmo gairdneri</i>	96 heures	CL50 = 13 mg/l	Ethanol
Algues <i>Chlorella vulgaris</i>	72 heures	CE50 = 275 mg/l	Ethanol

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le mélange est volatil et demeure dans la phase atmosphérique.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (830/2015/CE)		Page 10/13
	Nom :	PARFUM D'AMBIANCE RESPIR PSF10326	Version N° : 01
			Date de révision : 31/10/2018
			Date de création : 31/10/2018
	Société :	LABORATOIRE ALTHO	

12.4. Mobilité dans le sol

Si le mélange est rejeté dans l'environnement, il se répartit entre l'air et l'eau. Il est très peu absorbé par les sols ou les sédiments.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'utilisation du produit.

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités :

Eviter les écoulements dans l'environnement.

Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même.

Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.

Produit :

Ne pas éliminer le produit pur dans les égouts. Le produit peut être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Emballage :

Réemploi de l'emballage interdit. L'emballage peut être jeté dans les poubelles ménagères, ou éliminé avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Mélange classé au titre du transport.

14.1. Numéro ONU

Transport par route (ADR/RID) : UN1993

Transport maritime (IMDG) : UN1993

Transport aérien (IATA/DGR) : UN1993

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Transport par route (ADR/RID) : LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A. (ALCOOL ETHYLIQUE)

Transport maritime (IMDG) : FLAMMABLE LIQUIDS, N.O.S. (ETHYL ALCOHOL)


Transport aérien (IATA/DGR) : FLAMMABLE LIQUIDS, N.O.S. (ETHYL ALCOHOL)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Transport par route (ADR/RID) : 3

Transport maritime (IMDG) : 3

Transport aérien (IATA/DGR) : 3

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (830/2015/CE)		Page 11/13
	Nom :	PARFUM D'AMBIANCE RESPIR PSF10326	Version N° : 01
			Date de révision : 31/10/2018
			Date de création : 31/10/2018
	Société :	LABORATOIRE ALTHO	

14.4. Groupe d'emballage

Transport par route (ADR/RID) : II
 Transport maritime (IMDG) : II
 Transport aérien (IATA/DGR) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par route (ADR/RID) : Oui
 Transport maritime (IMDG) : Oui
 Transport aérien (IATA/DGR) : /

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

S'assurer que les personnes qui assurent le transport connaissent les précautions et les manipulations à effectuer dans l'éventualité d'un accident ou d'un déversement.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non concerné

SECTION 15 - INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/Législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (France)

Décret 2014-285 du 3 Mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014 révisée en Octobre 2014) : 4331

Les composants mentionnés en section 3.2 ne sont pas cités, en date de réalisation de la présente FDS :

- dans l'Annexe XIV du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant la liste des substances soumises à autorisation
- dans l'Annexe XVII du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.


15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce produit.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées dans les sections 2 et 3 :

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
 H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
 H228 : Matière solide inflammable.
 H332 : Nocif par inhalation.
 H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (830/2015/CE)		Page 12/13
	Nom :	PARFUM D'AMBIANCE RESPIR PSF10326	Version N° : 01
			Date de révision : 31/10/2018
			Date de création : 31/10/2018
	Société : LABORATOIRE ALTHO		


H315 :	Provoque une irritation cutanée.
H319 :	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 :	Peut provoquer une allergie cutanée.
H371 :	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H400 :	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 :	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 :	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des classes et catégories de danger citées dans les sections 2 et 3 :

Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables – Catégorie de danger 3 -
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs très inflammables – Catégorie de danger 2 -
Flam. Sol. 2	Matière solide inflammable – Catégorie de danger 2 -
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie orale) – Catégorie de danger 4 -
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration – Catégorie de danger 1 -
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée – Catégorie de danger 2 -
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire – Catégorie de danger 2 -
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée – Catégorie de danger 1 -
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée – Catégorie de danger 1B -
STOT SE2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles, après une exposition unique – Catégorie de danger 2 -
Aquatic Acute 1	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique – Catégorie de danger 1 -
Aquatic Chronic 1	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique – Catégorie de danger 1 -
Aquatic Chronic 3	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique – Catégorie de danger 3 -

Signification des abréviations et acronymes :

AMM	Autorisation de Mise sur le Marché
AOEL	Niveau d'exposition acceptable pour l'opérateur
ARfD	Dose de référence aiguë
ATE	Estimation de Toxicité aiguë
CLP	Classification, Labelling, Packaging regulation
CAS	Chemical Abstracts Service number
CEb50	Concentration d'une substance produisant 50 % d'effet sur la biomasse algale
CEr50	Concentration d'une substance produisant 50 % d'effet sur la croissance algale
DMEL	Dose dérivée d'exposition minimale
DNEL	Dose dérivée sans effets
EC Number	EINECS and ELINCS Number
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Substances
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances
EN	European standard
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Koc	Coefficient d'absorption
LC50	Concentration Létale pour 50% de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose Létale pour 50% de la population testée (dose létale médiane)
NOAEL	Dose sans effet néfaste
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PNEC	Concentration prédite sans effets sur l'environnement

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (830/2015/CE)		Page 13/13
	Nom :	PARFUM D'AMBIANCE RESPIR PSF10326	Version N° : 01
			Date de révision : 31/10/2018
		Date de création : 31/10/2018	
Société :		LABORATOIRE ALTHO	

PBT	Substance Persistante, Bioaccumulable et Toxique
Pow	Coefficient de partition n-octanol/eau
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC	Substances extrêmement préoccupantes
VLEP	Valeur limite d'exposition professionnelle
VLCT (VLE)	Valeur limite d'exposition professionnelle court terme
vPvB	Substance très persistante et très bioaccumulable

Information complémentaire :

La classification du mélange Parfum d'ambiance Respir PSF10326 a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé. Les dangers physiques ont été déterminés sur la base des résultats des formulations similaires.

Modifications par rapport à la précédente version :

Il s'agit de la version initiale de ce document qui correspond à sa création. Elle répond aux exigences de l'Annexe II modifiée du Règlement REACH 1907/2006/CE et à celles du Règlement CLP 1272/2008/CE.

Informations supplémentaires

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués, à la date indiquée.

Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés.